



République Française – Eure-et-Loir
Commune du Gué-de-Longroi

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 09 juin 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le 09 juin à 18 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie du Gué-de-Longroi, sous la présidence de M. Pascal BOUCHER, Maire

Date de convocation : 20/05/2026

Nombre de conseillers : 15 Étaient présents : M. Pascal BOUCHER, M. Clément SAVOURÉ, Mme Geneviève HEE, M. Dominique PINGAULT, Mme Sophie BARROIS, Mme Valérie LE MEUR, Mme Marie-Hélène CAMPE, M. Marc FOUGHALI, M. Benjamin GAULT, M. Allain NICOLAS

Présents : 10

Votants : 13 Étaient représentés : M. Louis PONS donne pouvoir à M. PINGAULT, Mme Annie MADELAINE donne pouvoir à M. SAVOURE, Mme Christelle BORGNE donne pouvoir à Mme CAMPE

Étaient absents : M. Marc LE GOFF, Mme Vanessa ROBBE

Ouverture de la séance à 18h00.

Monsieur Clément SAVOURE est déclaré secrétaire de séance.

Approbation du Conseil municipal du 01 avril 2026

Ordre du jour

Désignation des délégués et suppléant à l'élection sénatorial
Désignation des membres CCID
Désignation de 2 membres supplémentaires au SIVOS
Conseil municipal des jeunes

Objet : Désignation des délégués et suppléants aux élections sénatoriales

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 283 à L. 293 et R1321 à R 148.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, fixée au 27 septembre 2026,

Vu l'arrêté préfectoral d'Eure et Loir n° 2026-12 du 22 mai 2026 fixant le nombre de délégués et de suppléants à élire et le mode de scrutin applicable pour l'élection des sénateurs,

M. le Maire rappelle qu'en application de l'article R. 133 du Code électoral, le bureau est présidé par le Maire et comprends les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes, présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Mme Geneviève HEE, M. Dominique PINGAULT, M. Benjamin GAULT, M. Allain NICOLAS.

Pour la commune du Gué de Longroi, il est demandé d'élire séparément 3 délégués et 3 suppléants pour l'élection des sénateurs, au scrutin secret majoritaire à deux tours.

Considérant qu'après avoir procédé au vote, le dépouillement donne les résultats suivants :

Elections des délégués :

M. Pascal BOUCHER

Nombre de bulletins : 13
Bulletins blancs ou nuls :
Suffrages exprimés : 13
Abstention :

M. Louis PONS

Nombre de bulletins : 13
Bulletins blancs ou nuls :
Suffrages exprimés : 13
Abstention :

Mme Annie MADELAINE

Nombre de bulletins : 13
Bulletins blancs ou nuls :
Suffrages exprimés : 13
Abstention :

Messieurs Pascal BOUCHER, Louis PONS et Annie MADELAINE ont été élus délégués au 1er tour de scrutin de l'élection des délégués.

Election des suppléants :

Mme Geneviève HEE

Nombre de bulletins : 13
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 13
Abstention : 0

Mme Sophie BARROIS

Nombre de bulletins : 13
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 13
Abstention : 0

M. Clément SAVOURE

Nombre de bulletins : 13
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 13
Abstention : 0

Mme Geneviève HEE, Mme Sophie BARROIS et M. Clément SAVOURE ont été élus suppléants au 1er tour de scrutin de l'élection des suppléants.

Le Conseil municipal proclame les résultats suivants :

3 délégués : **M. Pascal BOUCHER – M. LOUIS PONS – Mme Annie MADELAINE**

3 suppléants : **Mme Geneviève HEE – Mme Sophie BARROIS – M. Clément SAVOURE**

Objet : Désignation des membres de la commission communale des impôts direct

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que la commission communale des impôts direct (CCID) est une instance obligatoire pour chaque commune, prévue par la Code général des impôts.

Elle intervient principalement pour :

- Donner un avis sur les valeurs locatives cadastrales des biens immobiliers
- Participer à l'évaluation des propriétés bâties et non bâties
- Examiner les propositions de l'administration fiscale

Elle est composée ;

- Le maire (ou son adjoint) : président
- 6 commissaires titulaires
- 6 suppléants

Les membres doivent :

- Être âgés d'au moins 18 ans
- Être de nationalité française ou ressortissant UE
- Jouir de leurs droits civils
- Être inscrits aux rôles des impôts locaux dans la commune

Le conseil municipal doit proposer une liste des contribuables en double à, l'administration fiscale qui désigne ensuite les membres définitifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la liste présentée.

Par délibération n° 2026 / 0024 en date du 09 /06 / 2026, le conseil municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

1	M.	PONS	LOUIS	22/10/1964	6 RUE IMPERIALE 28700 LE GUE DE LONGROI
2	MME	MADELAINE	ANNIE	29/01/1959	02 IMPASSE DE L ECOLE 28700 LE GUE DE LONGROI
3	MME	HEE	GENEVIEVE	12/05/1956	28 GRANDE RUE 28700 LE GUE DE LONGROI
4	M.	SAVOURE	CLEMENT	22/08/1986	3 RUE DE LA VIGNE 28700 LE GUE DE LONGROI
5	M.	LAYA	PASCAL	24/01/1966	15 RUE DU LION 28700 LE GUE DE LONGROI
6	M.	MORIN	ERIC	18/12/1956	30 GRANDE RUE 28700 LE GUE DE LONGROI
7	MME	ISAMBERT	ESTELLE	15/01/1974	11 RUE DE LA TUILERIE 28700 LE GUE DE LONGROI
8	MME	SAOUT	MARION	07/10/1987	13 RUE DU LION 28700 LE GUE DE LONGROI
9	MME	BASTIEN	MARIE-HELENE	24/08/1981	22 RUE DE LA LIBERATION 28700 LE GUE DE LONGROI
10	MME	WESTRELIN	CHRISTELLE	13/03/1979	14 RUE DE LA MAIRIE 28700 LE GUE DE LONGROI
11	MME	BARROIS	SOPHIE	18/09/1970	3 RUE DU ROTTOIR 28700 LE GUE DE LONGROI
12	MME	POMMIER	CATHERINE	15/07/1955	3 RUE DE PARIS 28700 LE GUE DE LONGROI
13	MME	TEXIER	YVETTE	17/11/1957	7 RUE DE LA GIRAFE 28700 LE GUE DE LONGROI
14	MME	AMIOT	LUCIE	22/08/1969	7 GRANDE RUE 28700 LE GUE DE LONGROI
15	M.	LE GOFF	MARC	11/03/1965	4 RUE DE LA MAIRIE 28700 LE GUE DE LONGROI
16	M.	LE BARAZER	ANTOINE	06/07/1961	2 RUE DU LION 28700 LE GUE DE LONGROI
17	MME	DE OLIVEIRA	ELISABETH	02/03/1984	RUE DE LONGREAU 28700 LE GUE DE LONGROI
18	M.	DANELLE	FABRICE	03/07/1974	42 RUE DE LA VALLEE 28700 LE GUE DE LONGROI
19	M.	CRUSSON	ALBAN	10/04/1977	6 RUE DE LA MAIRIE 28700 LE GUE DE LONGROI
20	M.	CORMIER	PHILIPPE	12/10/1960	5 RUE DE LA GIRAFE 28700 LE GUE DE LONGROI
21	M.	FRAPPIN	BRUNO	03/07/1964	9 RUE DE LA LIBERATION 28700 LE GUE DE LONGROI
22	M.	CHAPLAIN	FRANCK	01/03/1970	20 RUE DE PARIS 28700 LE GUE DE LONGROI
23	M.	HEE	SYLVAIN	03/09/1954	28 GRANDE RUE 28700 LE GUE DE LONGROI
24	M.	LABAT	OLIVIER	27/08/1971	12 RUE DU CHATEAU 28700 LE GUE DE LONGROI

Objet : Désignation des représentants au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire d'Auneau

SIVOS Auneau

Considérant qu'en raison du renouvellement du Conseil municipal en date du 15 mars 2026, il y a lieu de procéder à la désignation de nouveaux délégués au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire d'Auneau (SIVOS Auneau).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, désigne :

Mme Sophie Barrois, titulaire

M. Pascal BOUCHER, titulaire

Mme Christelle BORGNE, suppléant M. Benjamin GAULT, suppléant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la liste présentée.

Objet : Création d'un conseil municipal des jeunes

M. le maire donne la parole à Mme CAMPE pour présenter le CMJ

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt de favoriser la participation des jeunes à la vie démocratique locale,

Considérant la volonté de la commune de développer la citoyenneté et l'apprentissage des valeurs républicaines auprès des jeunes,

Considérant que la création d'un Conseil Municipal des Jeunes permet d'impliquer les jeunes dans la vie de la commune et de recueillir leurs avis sur les projets municipaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de créer un CMJ

Article 1 : Création du CMJ

Il est créé un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) au sein de la commune de Le Gué De Longroi

Article 2 : Objectifs

Le CMJ a pour missions principales :

- d'initier les jeunes à la vie démocratique locale ;
- de favoriser leur engagement citoyen ;
- de permettre l'expression des jeunes sur les projets de la commune ;
- de proposer et mettre en œuvre des actions d'intérêt général.

Article 3 : Composition

Le CMJ est composé de jeunes domiciliés sur la commune, âgés de 9 à 17ans. Le nombre de conseillers est fixé à 6 à 15.

Les membres sont élus pour une durée de 2 ans selon des modalités fixées par un règlement intérieur.

Article 4 : Fonctionnement

Le CMJ se réunit régulièrement en séance plénière et en commissions de travail. Il est encadré par un ou plusieurs élus référents et/ou agents de la commune. Un règlement intérieur précisera les modalités de fonctionnement.

Article 5 : Moyens

Les moyens du CMJ seront mis à disposition par la municipalité

Article 6 : Entrée en vigueur

La présente délibération prend effet immédiatement.

Questions diverses :

M. le maire sollicite l'assemblée pour l'organisation du 11 juillet 2026.

M. le maire indique à l'assemblée qu'il faut mettre en place la commission communication.

M. le maire informe l'assemblée que les notifications de subventions pour les projets en cours tardent à arriver, il informe que les notifications déjà reçus devront faire une demande de prorogation.

M. Benjamin GAULT demande comment se passe l'intégration du nouvel employé communal, M. le maire lui répond que nous sommes très satisfait de son travail et de sa polyvalence.

Décision du maire : M. le maire informe l'assemblée qu'il a signé une convention avec Territoire Energie pour déplacer le lampadaire qui se trouve dans l'arbre de la sente qui va de l'école au lotissement Rue de la Libération et d'ajouter un supplémentaire à l'abord du passage piéton, les travaux débuteront courant juillet.

Mme Sophie BARROIS demande une date pour la commission espace vert afin d'échanger sur les projets d'embellissement de la commune. M. le maire l'informe que de son côté il a pris les devants en contactant un bucheron pour un projet de mise en sécurité des arbres au stade, il indique également que le bassin de rétention nettoyé en 2025 doit de nouveau en faire l'objet.

M. le maire informe l'assemblée que cette année la commune n'est pas fleuri, car n'ayant pas eu d'employé communal pendant 3 mois, le nouveau a trop de travail à rattraper pour s'occuper de l'arrosage des fleurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h32

Le Secrétaire de séance,
Monsieur Clément SAVOURE

Le Maire,
Monsieur Pascal BOUCHER